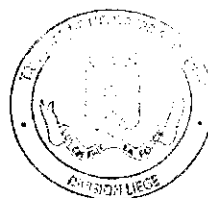


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser-
va-
Moni-
bel



23058766



20 SEP 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0462 138 979**

Nom

(en entier) : **Maison Médicale AGORA**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Rue de Rotheux 164 4100 Seraing**

Objet de l'acte : Modification de la composition du CA

L'assemblée générale de l'association « Maison Médicale Agora » s'est réunie le mardi 27/09/22 à Seraing, au siège social.

La séance est ouverte à 13h00

Le bureau est composé de :

Bénédicte Fripiat

De Roover Laetitia

Barbara Pieters

Sont présents : Laetitia De Roover, Barbara Pieters, Sabine Borlée, Laetitia Evangelista, Bénédicte Fripiat, Evelyne Bonhomme, Eléonore Penders, Geneviève Noel, Gaétane Lekeux, Seillier Nadine, El Boukili Saloua, Askour Anissa, Voz Simon, Legardeur Emeline Sophie Rademacker, Manuelle De Lamotte, Thomas Martin, Wathieu Pascale

Sont Absents : \

Sont représenté par procuration :

Oben Alicia

ORDRE DU JOUR

•Election de deux nouveaux membres du Comité de Gestion

•Election du nouveau CA.

Assemblée en nombre :

Le quorum des quatre/cinquièmes (4/5èmes) des associés étant atteint (18 présents et 1 représentés sur 19 membres effectifs) ;

Conformément aux modalités détaillées dans nos statuts, l'assemblée générale prend les décisions suivantes :

•Thomas Martin et Sabine Borlée sont élus en tant que membre du Comité de Gestion et administrateurs de l'Organe d'Administration pour un mandat d'une durée de 3 ans (01/10/2022- 09/2025).

•Saloua El Boukili est élue en tant qu'administratrice de l'Organe d'Administration pour un mandat d'une durée de 3 ans (01/10/2022 – 09/2025).

*Leur mandat étant arrivé à échéance du terme, Bénédicte Fripiat et Barbara Pieters ne seront plus administratrices dès le 01/10/2022.

Suite au vote, le nouveau bureau est composé de :

Au CG : Laetitia De Roover, Sabine Borlée, Thomas Martin

A l'OA (CA) : Laetitia De Roover, Sabine Borlée, Thomas Martin, Saloua El Boukili

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).